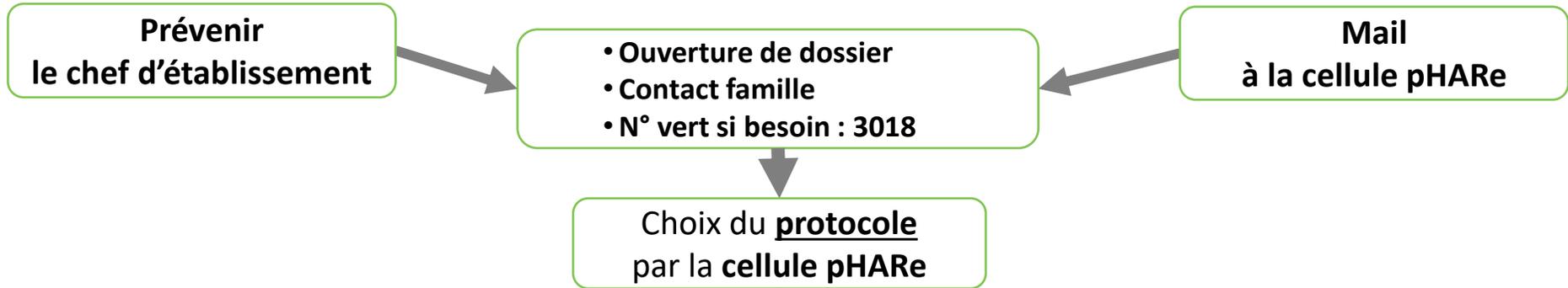


Protocole de traitement de situations de harcèlement

> Collège Jean ROSTAND <



15 jours maximum puis suivi post événement

Protocole A
Faits MODÉRÉS
Action non blâmante

→ Protocole complet actif

Entretiens :	Suivi :
Cible, Intimidateur(s), Témoin(s)	
Recherche de solutions	

→ Points réguliers à la famille

Protocole B
Faits GRAVES

1. Recueillir le témoignage de l'élève victime
2. Mener des entretiens : avec les témoins séparément, avec les auteurs présumés, avec les parents de la victime, des témoins et des auteurs
3. Décider des mesures de protection pour la victime et de la punition, sanction ou mesure de réparation pour les auteurs
4. Suivre la mise en œuvre des mesures prises et rencontrer l'élève victime et ses parents

Suivi et évaluation des suites disciplinaires et/ou légales à donner

Protocole C
CYBER-HARCELEMENT

- Vis-à-vis de l'élève victime**
- Recevoir la victime, ne pas la laisser seule. La soutenir, la rassurer, la mettre en confiance
 - Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels
 - Informer, recevoir et accompagner la famille dans ses démarches

- Vis-à-vis de l'auteur**
- Recevoir l'auteur s'il est identifié
 - Engager éventuellement une procédure disciplinaire
 - Prévenir ses parents
 - Effectuer une remontée d'incident
 - Signaler le délit au procureur de la République

>>> Mener des actions de sensibilisation dans le collège <<<